



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ÉCOLES - MAINTENANCE DES APPAREILS DE CUISINES ET DES BUANDERIES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - LOT N°2 CAISSE DES ÉCOLES - MAINTENANCE APPAREILS DE CUISINES ET DE BUANDERIES DES ECOLES PUBLIQUES, PASSE AVEC LA SOCIETE LFC AVOND SERVICES, PASSE AVEC LA SOCIETE LFC AVOND SERVICES

**DÉCISION N° DM-25-044
EN DATE DU 11 FEVRIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maintenance des appareils des cuisines et des buanderies dans les bâtiments communaux (écoles, crèches et bâtiments administratifs) pour la Ville de Vincennes et la Caisse des Ecoles ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur de la Ville, le 20 décembre 2024 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 février 2025, donnant un avis favorable ;

CONSIDERANT l'offre de la société LFC AVOND SERVICES, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°2 Caisse des Écoles - maintenance appareils de cuisines et de buanderies des écoles publiques ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société LFC AVOND SERVICES, sise 179, boulevard John Kennedy 91100 CORBEIL-ESSONNES, représentée par Monsieur Abdelaaziz AOUANE, le marché de maintenance des appareils de cuisines et des buanderies dans les bâtiments communaux, pour le lot n°2 Caisse des Écoles - maintenance appareils de cuisines et de buanderies des écoles publiques.

Le marché est conclu pour un montant annuel forfaitaire de 27 404 € HT et un montant de commande hors forfait annuel maximum de 45 000 € HT.

Le marché est passé pour une période d'un an à compter de sa date de notification, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250211-lmc1H12868H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/02/2025
Date de Publication : 11/02/2025

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250211-lmc1H12868H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/02/2025
Date de Publication : 11/02/2025